

TRONÇON PONT-DE-SÈVRES < > NOISY – CHAMPS (LIGNE ROUGE -15 SUD)

# DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

# GUIDE DE CONSULTATION

À CONSULTER SUR PLACE

# PRÉAMBULE

## L'ENQUÊTE PUBLIQUE, UNE ÉTAPE IMPORTANTE

L'enquête publique, programmée du 7 octobre au 18 novembre 2013 inclus, est une procédure légale qui s'applique à tous les grands projets d'aménagement ou de transports et, plus généralement, à toutes les opérations susceptibles d'affecter l'environnement. Cette étape importante du projet qui vise à recueillir les avis du public et d'une commission d'enquête indépendante, fait suite aux échanges continus qui ont eu lieu depuis le débat public de 2010 relatif au schéma d'ensemble du Grand Paris et aux 21 réunions publiques de concertation organisées à l'automne 2012 sur le projet de la Ligne Rouge - 15 Sud.

Son objectif est d'informer le public et de recueillir son avis, ainsi que de recueillir l'avis de la commission d'enquête pour éclairer les décisions à prendre par le maître d'ouvrage (la Société du Grand Paris) et éclairer l'autorité compétente pour prendre la déclaration d'utilité publique.

Le public peut exprimer ses observations et propositions sur des registres mis à sa disposition ou les adresser par courrier à la commission d'enquête. Il peut également rencontrer un des commissaires enquêteurs de la commission lors des permanences qu'ils tiennent en mairie.

La présente enquête publique porte à la fois sur l'utilité publique du projet de la Ligne Rouge - 15 Sud et la mise en compatibilité, lorsque cela s'avère nécessaire, des documents d'urbanisme des communes concernées.

Un décret en Conseil d'État devra ensuite déclarer l'utilité publique du projet, la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme précités.

## LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier d'enquête constitue l'un des « socles » de l'information du public sur le projet. Il peut s'avérer complexe à consulter, notamment du fait de son volume. **Ce guide de consultation a pour vocation de vous permettre d'appréhender le dossier d'enquête publique dans sa globalité et de vous y repérer.**

Les éléments constitutifs du dossier d'enquête publique sont définis par un cadre légal et réglementaire imposant notamment que le projet de la Ligne Rouge - 15 Sud, soumis à enquête publique soit présenté dans le cadre global du Grand Paris Express. Le programme d'ensemble est donc également exposé, avec son étude d'impact, dans ce dossier.

Le sommaire détaillé et commenté qui suit vous permet de balayer l'ensemble des pièces constitutives du dossier, d'y naviguer avec plus d'aisance, et d'y retrouver plus facilement les parties qui vous intéressent particulièrement. Ce document est à consulter sur place, comme le dossier d'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté aux horaires habituels d'ouverture de votre préfecture ou de votre mairie. Vous êtes autorisé à le photographier ou à en demander des photocopies<sup>(1)</sup>.

Pour obtenir la copie, à vos frais, de l'intégralité du dossier, vous pouvez vous adresser à la préfecture de la Région Île-de-France.

Vous pouvez également consulter et télécharger le dossier d'enquête, ainsi que cette notice sur le site internet de la Préfecture de Région :



[www.ile-de-france.gouv.fr/  
enquetepubliqueligneroe15sud](http://www.ile-de-france.gouv.fr/enquetepubliqueligneroe15sud)

(1) Renseignez-vous sur place.

# SOMMAIRE

Le contenu du dossier d'enquête publique est fixé par l'article 4 de la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, par les articles L.123-12 et R.123-8 du Code de l'environnement et par l'article R.111-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. À ce titre, il comporte les pièces suivantes :

<b>A</b>	OBJET DE L'ENQUÊTE, INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES.....	4
<b>B</b>	PLAN DE SITUATION.....	4
<b>C</b>	PRÉSENTATION DU PROGRAMME.....	4
<b>D</b>	NOTICE EXPLICATIVE ET CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES LES PLUS IMPORTANTS.....	5
<b>E</b>	PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX.....	5
<b>F</b>	APPRÉCIATION SOMMAIRE DES DÉPENSES.....	5
<b>G</b>	ÉTUDE D'IMPACT.....	6
<b>H</b>	ÉVALUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	8
<b>I</b>	MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME.....	8
<b>J</b>	ANNEXES.....	10

# A

## OBJET DE L'ENQUÊTE, INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

Cette pièce du dossier précise la distinction entre ce qui est appelé le « **Programme** » et qui a trait au réseau de métro du Grand Paris Express dans son ensemble et ce qui est appelé le « **Projet** », c'est-à-dire la ligne de métro automatique reliant les gares de Pont-de-Sèvres à Noisy - Champs (Ligne Rouge - 15 Sud). Ces deux dénominations (programme et projet) se retrouvent dans le dossier d'enquête publique, en particulier dans l'étude d'impact (pièce G), et il est essentiel de bien comprendre à quel niveau on se situe pièce après pièce.

Elle expose également **la procédure administrative** liée à l'enquête publique et rappelle les textes qui l'encadrent. Cela permet d'en comprendre le périmètre, la démarche et les implications sur le plan juridique.

Elle est découpée en trois sous-parties :

- objet de l'enquête publique;
- insertion de l'enquête dans la procédure administrative;
- textes encadrant l'enquête publique.

*26 pages*

# B

## PLAN DE SITUATION

Cette pièce propose d'aborder le projet par **une carte géographique de la Ligne Rouge - 15 Sud**, à l'échelle des communes et des départements traversés. Elle donne une vision d'ensemble :

- du tracé;
- des gares;
- des sites industriels;
- site de maintenance des infrastructures et site de maintenance et de remisage du matériel roulant.

*4 pages*

# C

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce document présente **le projet d'ensemble du Grand Paris Express**, depuis sa genèse jusqu'à son descriptif précis tel qu'arrêté aujourd'hui; il se structure autour de 3 volets :

- un préambule, dédié au « Schéma d'ensemble »;
- une première partie dédiée à l'historique du programme et la justification du parti d'aménagement;
- une deuxième partie consacrée à la présentation détaillée du programme (objectifs, tracé, insertion, offre de transport, gares, intermodalité, maintenance et calendrier).

*30 pages*

## D

## NOTICE EXPLICATIVE ET CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES LES PLUS IMPORTANTS

Cette pièce décrit la future Ligne Rouge - 15 Sud, projet présenté à l'enquête en vue de l'obtention d'une déclaration d'utilité publique. Elle en présente **les objectifs** ainsi que **le processus d'élaboration** (démarche, contraintes, scénarios étudiés, critères d'appréciation, etc.) ayant abouti aux choix qui ont été faits concernant le tracé, les caractéristiques du tunnel, le positionnement des gares et des autres sites, etc.

Les différents **ouvrages** y sont décrits ainsi que leurs conditions de réalisation, autrement dit les différentes étapes de travaux, les dispositions pour limiter les nuisances des chantiers, les méthodes de construction choisies pour le tunnel, les gares, les sites et ouvrages annexes (puits de ventilation et de désenfumage, puits d'accès pompier et postes d'alimentation électrique).

Cette pièce présente enfin **le calendrier** de réalisation de la Ligne Rouge - 15 Sud.

*128 pages*

## E

## PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX

Dans ce document, la Ligne Rouge - 15 Sud est présentée sur des photos aériennes (à l'échelle 1/10 000<sup>e</sup>). Cela permet de visualiser précisément l'ensemble des ouvrages du projet (tunnels, gares, sites de maintenance, ouvrages annexes, etc.) et la « zone d'intervention potentielle » associée à leur réalisation, qui englobe les lieux d'implantation des ouvrages à construire et les secteurs susceptibles d'accueillir les emprises provisoires de chantier.

*16 pages*

## F

## APPRÉCIATION SOMMAIRE DES DÉPENSES

Cette pièce fait le point sur le coût d'investissement du tronçon Pont-de-Sèvres <> Noisy - Champs (par poste de dépense) et apporte également un éclairage sur les autres investissements à la charge de la Société du Grand Paris (réalisation des autres lignes du Grand Paris Express et amélioration du réseau existant).

*6 pages*



## ÉTUDE D'IMPACT

L'étude d'impact est une étude technique qui vise à déterminer en fonction des éléments d'appréciation disponibles, les conséquences de toute nature, notamment d'ordre environnemental, du projet pour tenter d'en limiter, atténuer ou compenser les impacts négatifs.

Pour cela, l'étude d'impact présente l'état de l'environnement avant la réalisation du projet, justifie les choix qui ont conduit au projet présenté, et expose les impacts positifs ou négatifs du projet sur toutes les composantes de l'environnement, en phase de chantier comme en phase d'exploitation. Elle décrit les mesures d'évitement, de réduction et (le cas échéant) de compensation de ces impacts, telles que prévues par le maître d'ouvrage.

L'étude d'impact est donc une partie importante et complexe du dossier d'enquête : elle doit en premier lieu répondre aux exigences législatives et réglementaires du code de l'environnement ; elle doit en second lieu permettre une bonne compréhension du dossier pour faciliter la participation du public lors de l'enquête publique et ainsi, au terme du processus, éclairer la prise de décision.

Compte tenu du volume de l'étude d'impact dans son ensemble, **un sommaire détaillé (G)** est proposé afin de fournir au lecteur les principaux éléments lui permettant de retrouver aisément l'information qu'il recherche, et ce de manière transversale. Chacun des rapports débute également par un sommaire.

*12 pages*

DEUX AUTRES DOCUMENTS PROPOSÉS PERMETTENT ÉGALEMENT DE DISPOSER D'UNE APPROCHE SYNTHÉTIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT :

### G - une Introduction

Portant sur le contenu de l'ensemble de l'étude d'impact, sa structure et ses enjeux ; elle apporte des éléments-clés permettant de mieux comprendre la nature des contenus de chaque sous-partie ;

*32 pages*

### G.1 - un Résumé non technique de l'étude d'impact sur le tronçon Ligne Rouge - 15 Sud

Celui-ci permet, de manière globale, de disposer d'une synthèse du contenu des rapports détaillés. Le résumé non technique concerne prioritairement l'échelle du tronçon mais fait également apparaître une appréciation des impacts de l'ensemble du programme Grand Paris Express. Il permet au lecteur qui ne souhaite pas entrer dans les détails techniques (bibliographie, méthodologies, calculs, etc.) de disposer des éléments essentiels sur les effets possibles du projet en fonction de la situation de départ (état initial) et sur les engagements pris en la matière par la Société du Grand Paris.

*116 pages*

L'ÉTUDE D'IMPACT A ÉTÉ DÉCOUPÉE EN PLUSIEURS TOMES POUR EN FACILITER LA MANIPULATION. ELLE EST CONSTITUÉE DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

## **G.2 - l'étude d'impact globale à l'échelle du Grand Paris Express est structurée en 4 tomes**

### **G.2.1 - Présentation du projet et état initial**

*336 pages*

### **G.2.2 - Incidences et mesures de réduction et de compensation**

*332 pages*

### **G.2.3 - Analyse des coûts des pollutions et nuisances et des avantages pour la société**

*72 pages*

### **G.2.4 - Atlas cartographique**

*196 pages*

## **G.3 - l'étude d'impact à l'échelle du tronçon Ligne Rouge - 15 Sud est de même structurée en 4 tomes**

### **G.3.1 - Présentation du projet et état initial**

*202 pages*

### **G.3.2 - Incidences et mesures de réduction et de compensation**

*314 pages*

### **G.3.3 - Analyse des coûts des pollutions et nuisances et des avantages pour la société**

*66 pages*

### **G.3.4 - Atlas cartographique**

*322 pages*

## **G.4 - les études associées**

### **G.4.1 - L'étude d'incidences au titre de Natura 2000 du projet de Réseau de transport public du Grand Paris sur la Zone de Protection Spéciale « Sites de Seine-Saint-Denis »**

Ces sites font partie du réseau européen des sites Natura 2000, qui bénéficient d'une protection renforcée de leurs milieux naturels et d'une partie de leur faune et de leur flore ; cette étude s'inscrit dans le cadre de l'analyse des impacts potentiels à l'échelle du réseau Grand Paris Express dans son ensemble

*180 pages*

### **G.4.2 - Atlas cartographique**

*60 pages*

## **G.5 - l'étude des effets sur l'urbanisation concernant le réseau Grand Paris Express et le tronçon de la Ligne Rouge - 15 Sud**

Elle porte sur les impacts induits du réseau en matière de localisation de l'urbanisation nouvelle et notamment sur la question de l'étalement urbain et ses conséquences économiques, environnementales et sociales.

*64 pages*

## G.6 - ainsi que 4 annexes

**G.6.1** - La méthodologie d'élaboration de CarbOptimum®, outil de calcul pour l'estimation des émissions et consommations de CO<sub>2</sub> associées à la réalisation du réseau Grand Paris Express, mais aussi des projets d'aménagement s'inscrivant dans le cadre du développement territorial du Grand Paris

*162 pages*

**G.6.2** - L'étude des possibilités de traitement, de mise en décharge et de valorisation des déblais générés par la réalisation du réseau de transport public du Grand Paris

*180 pages*

**G.6.3** - Le schéma directeur d'évacuation des déblais des lignes Rouge, Bleue et Verte du Grand Paris Express et les orientations générales et dispositifs opérationnels pour la Ligne Rouge - 15 Sud

*166 pages*

**G.6.4** - Le rapport de synthèse mettant en évidence les enjeux géologiques, hydro-géologiques et géotechniques du projet

*42 pages*



## ÉVALUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

La pièce H présente une évaluation socio-économique du programme du Grand Paris Express en général et du projet de Ligne Rouge - 15 Sud en particulier.

Les avantages attendus de la mise en œuvre du Grand Paris Express et l'ambition économique associée au projet sont mis en regard des coûts de réalisation et de fonctionnement de ce dernier. On trouve notamment dans cette pièce les prévisions de trafic des lignes du futur métro du Grand Paris et l'évaluation des gains de temps pour les usagers. Les effets sur l'économie de la région y sont également décrits et mesurés.

*50 pages*



## MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME

CETTE PIÈCE EST CONSTITUÉE :

### I.1 - d'un dossier par document d'urbanisme concerné

Dans chaque dossier sont expliquées les conditions de modifications des documents d'urbanisme existants, en vue de permettre la réalisation de la Ligne Rouge - 15 Sud suite à la Déclaration d'Utilité Publique. 19 plans locaux d'urbanisme (PLU) ou plans d'occupation des sols (POS) et 2 plans d'aménagement de zones d'aménagement concerté (ZAC) sont concernés :

- I.1.1 - Plan local d'urbanisme de **Sèvres**  
*50 pages*
- I.1.2 - Plan local d'urbanisme de **Boulogne-Billancourt**  
*94 pages*
- I.1.3 - Plan local d'urbanisme d'**Issy-les-Moulineaux**  
*150 pages*
- I.1.4 - Plan local d'urbanisme de **Vanves**  
*58 pages*
- I.1.5 - Plan local d'urbanisme de **Clamart**  
*86 pages*
- I.1.6 - Plan d'occupation des Sols de **Malakoff**  
*102 pages*
- I.1.7 - Plan local d'urbanisme de **Châtillon**  
*66 pages*
- I.1.8 - Plan local d'urbanisme de **Bagneux**  
*82 pages*
- I.1.9 - Plan local d'urbanisme de **Cachan**  
*118 pages*
- I.1.10 - Plan d'occupation des Sols de **Villejuif**  
*94 pages*
- I.1.11 - Plan local d'urbanisme de **Vitry-sur-Seine**  
*138 pages*
- I.1.12 - Plan local d'urbanisme d'**Alfortville**  
*92 pages*
- I.1.13 - Plan local d'urbanisme de **Maisons-Alfort**  
*74 pages*
- I.1.14 - Plan local d'urbanisme de **Créteil**  
*84 pages*
- I.1.15 - Plan d'occupation des Sols de **Saint-Maur-des-Fossés**  
*98 pages*
- I.1.16 - Plan local d'urbanisme de **Champigny-sur-Marne**  
*148 pages*
- I.1.17 - Plan d'aménagement de Zone, **ZAC des Boutareines (Villiers-sur-Marne)**  
*56 pages*
- I.1.18 - Plan d'occupation des Sols de **Villiers-sur-Marne**  
*114 pages*
- I.1.19 - Plan local d'urbanisme de **Noisy-le-Grand**  
*118 pages*
- I.1.20 - Plan d'aménagement de Zone, **ZAC Ru de Nesles (Champs-sur-Marne)**  
*70 pages*
- I.1.21 - Plan d'occupation des Sols de **Champs-sur-Marne**  
*46 pages*
  
- I.2 - de l'ensemble des procès-verbaux des réunions d'examen  
conjoint des dispositions proposées pour assurer la mise en  
compatibilité des documents d'urbanisme avec le projet  
*115 pages*



## ANNEXES

- **Bilan du débat public sur le schéma d'ensemble du Réseau de transport public du Grand Paris**  
Bilan du débat organisé entre le 30 septembre 2010 et le 31 janvier 2011, rédigé par la Commission nationale du débat public (CNDP)  
*11 pages*
- **Avis du STIF**  
Avis du Conseil du Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) sur le projet de dossier d'enquête publique du tronçon Ligne Rouge - 15 Sud, délibération n° 2012/285 du 10 octobre 2012  
*4 pages*
- **Avis d'Airparif relatif au volet Air de l'étude d'impact du Réseau de transport public du Grand Paris** (octobre 2012)  
*5 pages*
- **Consultation inter-administrative/Synthèse des avis reçus** (avril 2013)  
*37 pages*
- **Bilan de la concertation menée par la Société du Grand Paris avant l'enquête publique** (avril 2013)  
*140 pages*
- **Rapport de M. Henri Watissée, garant de la concertation nommé par la CNDP** (période d'avril 2012 à mai 2013)  
*21 pages*
- **Approbation du bilan de la concertation par la CNDP**  
(décision N° 2013 / 33 / RTPGP / 7, lors de la séance du 28 mai 2013)  
*4 pages*
- **Saisine pour avis du Ministre de l'environnement relative au site naturel classé de l'Île de Monsieur** (13 mai 2013)  
*10 pages*
- **Avis délibéré n°Ae 2013-64 de l'Autorité environnementale** sur le tronçon Pont-de-Sèvres < > Noisy - Champs du Réseau de transport public du Grand Paris  
*26 pages*
- **Compléments apportés par la Société du Grand Paris suite à l'avis délibéré n°Ae 2013-64 de l'Autorité environnementale** sur le tronçon Pont-de-Sèvres < > Noisy - Champs du Réseau de transport public du Grand Paris  
*18 pages*



# PRINCIPALES MODALITÉS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique sur la Ligne Rouge - 15 Sud fait suite aux échanges continus qui ont eu lieu depuis le débat public de 2010 relatif au schéma d'ensemble du Grand Paris et aux 21 réunions publiques de concertation organisées à l'automne 2012 sur le projet.

## Dates

Du 7 octobre au 18 novembre 2013 inclus.

## 28 lieux d'enquête publique

Consultation du dossier d'enquête publique, mise à disposition du registre légal et information sur le projet :

- en mairies : Alfortville, Arcueil, Bagneux, Boulogne-Billancourt, Bry-sur-Marne, Cachan, Champigny-sur-Marne, Champs-sur-Marne, Châtillon, Clamart, Créteil, Issy-les-Moulineaux, Joinville-le-Pont, Maisons-Alfort, Malakoff, Montrouge, Noisy-le-Grand, Sèvres, Saint-Maur-des-Fossés, Vanves, Villejuif, Villiers-sur-Marne et Vitry-sur-Seine ;
- en préfectures de la Région Île-de-France et des départements 77, 92, 93, 94.

## 69 permanences des commissaires-enquêteurs

3 permanences sont organisées dans chacune des villes du tronçon : dates, horaires et lieux sur le site de l'enquête publique.

## 3 réunions publiques

À Montrouge, le mardi 15 octobre 2013 à 20h30.

À Créteil, le mercredi 6 novembre 2013 à 20h30.

À Noisy-le-Grand, le jeudi 14 novembre 2013 à 20h30.

## 1 site Internet dédié à l'enquête publique

[www.ile-de-france.gouv.fr/enquetepubliqueligneroe15sud](http://www.ile-de-france.gouv.fr/enquetepubliqueligneroe15sud)

## 1 contact

Les observations peuvent être adressées par courrier à l'attention de :

Préfecture de la région Île-de-France – DRIEA – UT 75,

Service utilité publique et équilibres territoriaux – Pôle Urbanisme d'utilité publique,

à l'attention de M. Chaulet, président de la commission d'enquête, Ligne Rouge - 15 Sud du GPE,

5 rue Leblanc 75015 Paris

---

La commission d'enquête, composée de personnes indépendantes, établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. Le président de la commission d'enquête, M. Jean-Pierre Chaulet, transmettra le dossier de l'enquête et les registres et pièces annexées accompagnés du rapport et des conclusions motivées au Préfet de la région d'Île-de-France et au président du tribunal administratif de Paris, dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête (sauf demande motivée du président de la commission d'enquête de report de ce délai).



TOUT SUR LE GRAND PARIS EXPRESS  
[www.societedugrandparis.fr](http://www.societedugrandparis.fr)



**Société du Grand Paris**  
Immeuble « Le Cézanne »  
30, avenue des Fruitières  
93200 Saint-Denis